



CIAS

Centre Intercommunal d'Action Sociale
Les Coteaux Bordelais
communauté de communes

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article 107 de la loi NOTRe modifie les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation. Elle sera, comme la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2020, le Compte Administratif 2019 et le budget primitif 2020, disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais : www.coteaux-bordelais.fr

Préambule :

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par le Conseil d'Administration du CIAS avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Président) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (retraçant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement. Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Contexte :

Le 17 décembre 2019 a eu lieu en Conseil d'Administration le Débat d'Orientations Budgétaires 2020 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à l'élaboration du budget primitif 2020.

Ce budget est élaboré dans un contexte national et local difficile.

Le rôle du CIAS en complément des CCAS va être prédominant pour les habitants de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais. En effet, le territoire est en forte expansion avec des nouveaux arrivants, et une population fixe de plus en plus âgée.

Malgré les baisses de ressources annoncées pour les collectivités territoriales, la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais tient à maintenir un soutien fort à l'action sociale et par là même au CIAS.

Ses principales missions :

- Portage des Repas avec l'association ACDB,
- Opération pour l'Habitation des Personnes Âgées ou Dépendantes (OHPAD),
- Partenariat avec le Centre Local d'Insertion et de Coordination (CLIC)
- Transport de proximité ou Transport à la demande en partenariat avec le Conseil Régional
- Collaboration avec « Ma Commune Ma Santé »
- Poursuite de l'Analyse des besoins Sociaux

Aussi, conformément aux discussions lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget a été construit en recherchant en permanence un équilibre entre les réductions ou stabilisation des dépenses et maintien de la qualité des services assurés.

Budget Principal

Le Budget Primitif présenté pour l'année 2020 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre pour un montant de **173 382 €**, dont **168 000 €** à la section de fonctionnement et **5 382 €** à la section d'investissement.

Il est important de noter que ce budget est voté avant la clôture de l'exercice 2019. En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, ce budget primitif prend en compte les dépenses et recettes nouvelles, les opérations d'ordre (amortissements). Les restes à réaliser et l'affectation du résultat seront quant à eux intégrés lors du vote du budget supplémentaire.

I) La section de Fonctionnement

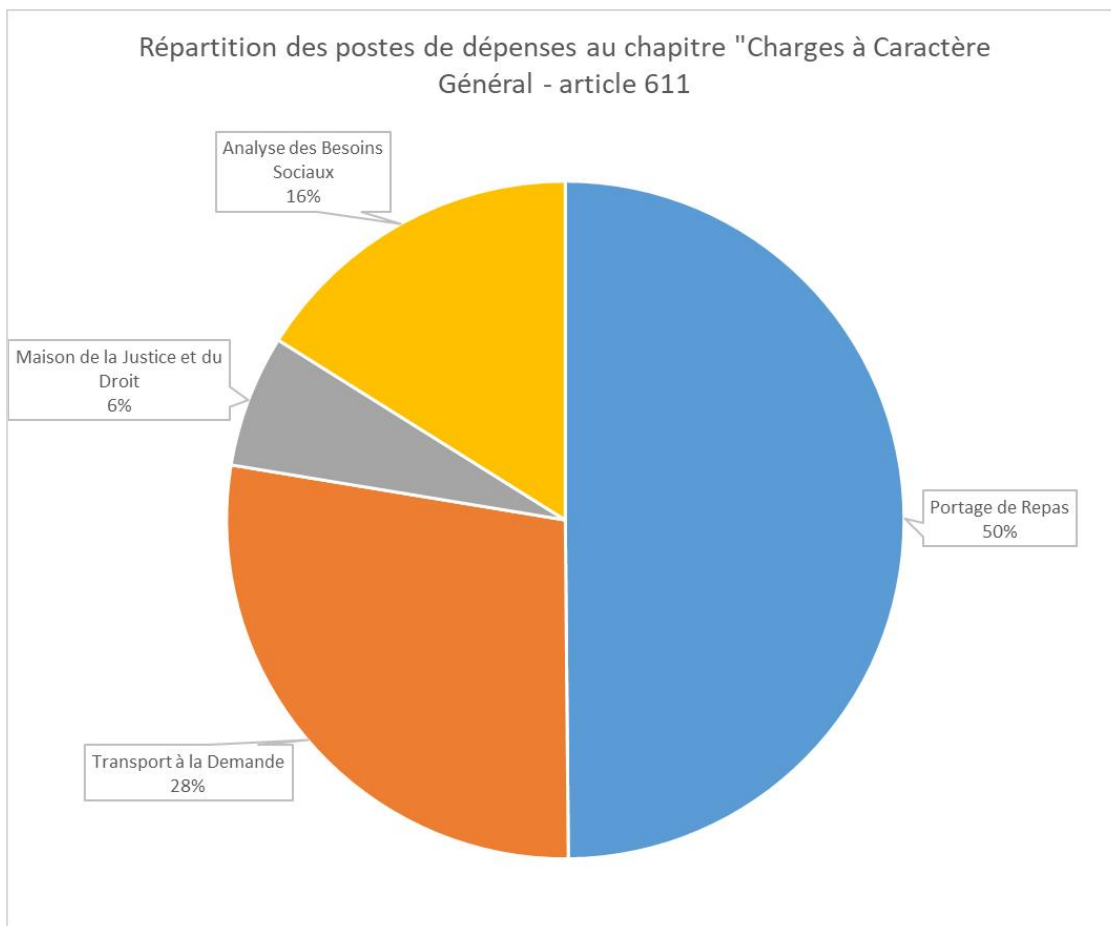
a- *Les Dépenses de Fonctionnement*

DEPENSES FONCTIONNEMENT		2019	2020
		BP +DM	BP
011	Charges à caractère général	196 880,00	159 000,00
60623	Alimentation	0,00	
6064	fournitures administratives	0,00	
611	Contrats de prestations de services	182 780,00	147 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	
6182	Documentation générale	500,00	
6184	Versement à des organismes	0,00	
6225	indemnités au comptable	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	
6236	catalogues et imprimés	1 600,00	0,00
6281	concours divers	11 600,00	12 000,00
62871	Rembours. frais à collectivité rattachée	200,00	
6288	autres	0,00	
012	Charges de personnel	0,00	0,00
64131	Personnel non titulaire	0,00	
022	Dépenses imprévues	1 516,00	618,00
022	Dépenses imprévues	1 516,00	618,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
042	Opérations d'ordre	4 374,00	5 382,00
6811	Dotations aux amortissements	4 374,00	5 382,00
65	Autres charges de gestion	3 000,00	3 000,00
6535	Formations	3 000,00	3 000,00
6562	Aides		
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000,00	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		207 770,00	168 000,00

Les dépenses du CIAS s'inscrivent essentiellement **au sein du chapitre 011- « charges à caractère général »** : pour la gestion courante du CIAS dont le portage de repas à domicile 92 K€, le transport à la demande 52 K€, la participation à la maison de la justice 12 K€.

Au sein du chapitre 65 « autres charges » le CIAS inscrit la formation obligatoire des élus à hauteur de 3 K€.

Puis s'ajoutent des « **dépenses imprévues** » pour un montant de 0.6 K€ et **au chapitre 042 « Opérations d'Ordre »** la somme de 5.3 K€ qui correspond à l'amortissement dû à l'acquisition d'un bien (subvention équipement pour les foyers modestes). Ce montant se retrouve en recettes d'investissement.



b – Les Recettes de Fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT		2019	2020
		BP + DM	BP
002	Résultat de fonctionnement	61 216,84	
74	Dotations, subventions	146 553,16	168 000,00
7472	Régions	26 553,16	28 000,00
7473	Département	0,00	
7474	communes	120 000,00	140 000,00
7475	Groupements de collectivités	0,00	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		207 770,00	168 000,00

L'excédent reporté au chapitre 002 ne sera complété, le cas échéant, que lors du Budget Supplémentaire.

Les recettes correspondent à la subvention de la Communauté de Communes pour 140 K€ et à la compensation de la Région pour le TAD à hauteur de 28 K€.

II) Section d'Investissement

a- Les Dépenses d'Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2019	2020
		BP + DM	BP
001	solde d'exécution de la section	2 044,40	
204	Subventions d'équipements	25 584,00	5 382,00
20422	privé - bâtiments et installations	25 584,00	5 382,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		27 628,40	5 382,00

Le solde d'exécution de la section 001 ne sera renseigné, le cas échéant, que lors du Budget Supplémentaire.

Les dépenses en investissement s'inscrivent au **chapitre 204 – « subventions d'équipement versées aux personnes privées »**, 5.3 K€ dans le cadre de l'opération d'adaptation des logements à la perte de mobilité. Ces crédits seront versés sous forme de subvention d'équipement aux personnes de droit privé.

b - Les Recettes d'Investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		2019	2020
		BP + DM	BP
040	Opérations d'ordre	4 374,00	5 382,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	4 374,00	5 382,00
10	Dotations, fonds divers	23 254,40	0,00
1068	Excédents de fonctionnement	23 254,40	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		27 628,40	5 382,00

Les recettes inscrites au chapitre 040 « opération d'ordre » à hauteur de 5.3 K€, cette inscription est un amortissement obligatoire des biens renouvelables, cela permet d'en apprécier le renouvellement et d'inciter à dégager la ressource correspondante.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CIAS Coteaux Bordelais

Utilisateur : Cias Coteaux Bordelais ws

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	NOTE_CIAS_BP202
Date de la décision:	2020-01-29 00:00:00+01
Objet:	NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DU CIAS 2020
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique:	033-200031540-20200129-NOTE_CIAS_BP202-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200031540-20200129-NOTE_CIAS_BP202-AR-1-1_0.xml	text/xml	905
nom de original:		
001_NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BP CIAS 2020.pdf	application/pdf	186635
nom de métier:		
99_AR-033-200031540-20200129-NOTE_CIAS_BP202-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	186635

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 janvier 2020 à 09h43min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 janvier 2020 à 09h43min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 janvier 2020 à 09h43min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 janvier 2020 à 09h44min48s	Reçu par le MI le 2020-01-29

